



- 2 Brèves
- Urbanisme**
- 3 Urgence pour les CDT
- Rencontre**
- 4/5 IDFE chez les agriculteurs
- Retour vers le futur**
- 6/7 Non à la ville nouvelle sur le plateau de Saclay
- Nature**
- 8 Valoriser les talus ferroviaires

La « Métropole de Paris » ou l'empilement des pouvoirs

Notre région va devenir le plus majestueux des mille feuilles « politico-administratif » dont la France a le secret. Privilégiés, nous contemplons déjà un beau monument : 1 281 conseils municipaux, 115 intercommunalités, huit conseils généraux, un conseil régional, un parlement national et des administrations d'État. Le schéma d'aménagement de l'Ile-de-France, le Sdrif mis à l'enquête publique jusqu'au 30 avril - se donnait comme ambition de structurer, de préserver et de mieux gouverner la région. La structuration est déjà bien amorcée puisque 92 % des communes, où vivent 7,6 millions de Franciliens, sont regroupées en intercommunalités. Or, nous voyons soudain sortir un lapin du chapeau de nos gouvernants : « la Métropole de Paris », inscrite dans la future loi de décentralisation. Officiellement, elle a pour objet de faciliter la construction de logements en panne (35 000 seulement sortis de terre l'an dernier) mais aussi d'obliger, d'ici à 2015, les communes de zone dense à se grouper en intercommunalités de 200 000 à 300 000 habitants.

Le périmètre sur lequel règnera cette « Métropole » concentrera 90 % des logements et de la population soit 10 millions d'habitants. Dotée d'un budget conséquent mais aussi de pouvoirs d'aménagement et d'urbanisme, elle sera gouvernée par un « conseil métropolitain » composé du maire de Paris et des présidents des intercommunalités. Problème : comment coordonner l'action de ce « lapin » avec celle du conseil régional ? Jamais à court d'idées, nos énarques ont imaginé pour cela une « conférence métropolitaine » mettant autour d'une table, les représentants du conseil métropolitain, du conseil régional et des conseils généraux. C'est la nouvelle couche de l'appétissant gâteau.

Aux six strates de pouvoir qui s'accumulent sur notre malheureux territoire, on se propose d'en ajouter deux supplémentaires. Cette géologie politique nous paraît dangereuse au cas où le jeu démocratique de l'alternance donnerait des majorités différentes au conseil métropolitain et à la conférence métropolitaine. Un risque de paralysie et, pour en sortir, le recours à l'arbitrage de l'État. Est-ce l'effet recherché ?

La « Métropole de Paris » serait exactement l'inverse d'une décentralisation sensée et même une régression démocratique majeure. D'autant que les corps intermédiaires ont été peu consultés. C'est dire avec quelle méfiance nos associations considèrent cet objet « politico-administratif » non identifié : nos actions pour faire respecter le droit dans la jungle des aménageurs et des promoteurs sont déjà qualifiées de "malveillantes", voire de "mafieuses". Pour l'heure, nous nous permettons de qualifier cette réforme d' « abracadabrantesque ».

DOSSIER :

9-12 [Faut-il avoir peur des ondes électromagnétiques ?](#)

Paris

- 13 Relance de la polémique sur les Halles
- 14 Cultiver les champignons dans un conteneur
- 15 Contre les dérogations pour la Samaritaine
- 16 Les Parisiens ravitaillés par la Seine

Yvelines

- 17 Une association pour sauver la plaine de Montesson

Hauts-de-Seine

- 18 Mise en valeur d'un belvédère à Meudon
- 19 L'échec des associations contre la RD7 à quatre voies

Lu et conseillé

- 20 « La biodiversité, c'est maintenant » de Bernard Chevassus-au-Louis

Michel Riottot
Président d'Ile-de-France Environnement

Marc Ambroise Rendu
Président d'honneur d'Ile-de-France Environnement



Le canal Seine Nord refait surface

Frédéric Cuvillier, ministre des transports, a indiqué la volonté du gouvernement de relancer le projet de canal à grand gabarit Seine Nord Europe (SNE). Le projet sera reconfiguré techniquement afin de rendre son coût plus supportable pour les finances publiques en lui permettant de bénéficier de financements européens. Le partenariat public privé est dès à présent abandonné, car il aurait conduit, selon le ministre, à une impasse juridique et financière. L'objectif pour le gouvernement est de présenter au premier semestre 2014 sa demande de subvention auprès de l'Union européenne pour réaliser ce canal, long de 106 kilomètres, entre Compiègne, sur l'Oise, et Cambrai, sur le canal Dunkerque-Escaut. Il permettrait de désenclaver le bassin de la Seine et d'ouvrir la France sur le réseau fluvial à grand gabarit du nord et de l'est de l'Europe.



Roland Garros : le projet alternatif des associations sera étudié

Le conseil de Paris a voté le 26 mars un vœu du groupe Europe-Ecologie / Les Verts (EELV) afin de financer une étude indépendante sur le coût réel du projet alternatif présenté par les associations. Celui-ci prévoit l'extension du stade de Roland Garros, non pas en direction des Serres d'Auteuil (projet de la Fédération française de tennis) mais vers le Bois de Boulogne avec une couverture partielle de l'A13. Les associations évaluent le coût de leur projet à 53 millions d'euros, alors que la Ville de Paris parle de plusieurs centaines de millions d'euros. Le 28 février, le tribunal administratif avait annulé la délibération du conseil de Paris permettant l'extension du stade sur les Serres d'Auteuil (Liaison n°151).

Sept milliards pour les transports

D'ici 2017, sept milliards seront investis pour améliorer le réseau francilien. Cette enveloppe couvre l'extension du RER E, la prolongation de quatre lignes de métro (4, 11, 12 et 14), de nouvelles lignes de tramway et des voies de bus supplémentaires. Il s'agit d'un plan commun à l'Etat, à la Région et aux gestionnaires du réseau (RFF, SNCF, RATP). Pour améliorer la gouvernance, le RER B bénéficiera à partir d'octobre d'un « commandement unifié » entre la SNCF et la RATP, qui géraient



jusqu'ici chacune une partie de la ligne. Un « groupe de travail » doit arriver au même résultat sur le RER A.

Bon niveau des nappes souterraines, sauf en Beauce

Dans son bulletin de mars, le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) juge satisfaisante la recharge des nappes d'eau souterraines, du fait des précipitations d'automne, d'hiver et de début d'année. Une exception toutefois en Ile-de-France : la nappe des calcaires de Beauce présente une situation déficitaire, les niveaux restant tous en deçà des normales de saison.

Un promoteur s'attaque à la dernière ferme de Paris

Située dans le 14^e arrondissement, au 26-30 rue de la Tombe-Issoire, la dernière ferme de Paris risque d'être défigurée par la construction d'un immeuble de standing. Une autorisation de travaux vient d'être accordée à un promoteur malgré une décision de justice favorable à la conservation de ce monument historique. Les travaux menacent également les carrières médiévales en sous-sol, classées et préservées jusqu'à présent. Un collectif demande des travaux de restauration réelle des carrières, dans le respect du patrimoine classé.

Paris va expérimenter des tondeuses à quatre pattes

Confier l'entretien des espaces verts de Paris à des moutons ? L'expérimentation de l'éco-pâturage a débuté le 3 avril sur un terrain en friche de 2 000 mètres carrés appartenant au service des Archives de Paris dans le 19^e arrondissement. Il s'agit d'évaluer la fai-

sabilité en milieu urbain dense de cette technique qui pourrait permettre de limiter l'usage d'engins et de désherbants. D'autres expérimentations pourraient suivre dans les bois de Vincennes et de Boulogne.

La dernière laiterie d'Ile-de-France menacée de fermeture

Malgré un carnet de commandes plein, la société Paris Lait, basée à Tournan en Brie (Seine et Marne), est confrontée à des difficultés financières, après un rachat en avril 2012. Face à la frilosité des banques, elle lance une mobilisation « Il faut Sauver Paris Lait » qui permet de commander un yaourt au prix symbolique de 2 € via le site www.ilfautsauverparislait.fr. Créée en 1951, la société est l'unité de transformation de la coopérative Les Producteurs laitiers d'Ile-de-France regroupant notamment la Ferme de Viltain et la Ferme de Bissy. Elle est spécialisée dans le lait pasteurisé, les yaourts, et les mousses au chocolat. 50 emplois et 60 ans de savoir-faire sont en jeu, indique le nouveau dirigeant de la société.

Au bord de la Seine et de la Marne : le festival de l'Oh!

Le « festival de l'Oh! », les 25 et 26 mai dans tout le département du Val-de-Marne, est une occasion de découvrir la richesse du patrimoine aquatique. Au gré de promenades, de croisières et de spectacles, les festivaliers, loin des tumultes urbains, pourront profiter pleinement des 80 kilomètres de berges, dont 15 en bord de Seine Seine, 24 en bord de Marne, en tout 60 kilomètres de cours d'eau qui baignent le département..

Il y a urgence à surveiller la mise en place des contrats de développement territorial

Ce sont 21 CDT qui sont lancés dans la région. Ils sont importants pour la mise en œuvre des objectifs en termes d'urbanisme, de transports, de développement économique respectant la préservation des espaces naturels et agricoles

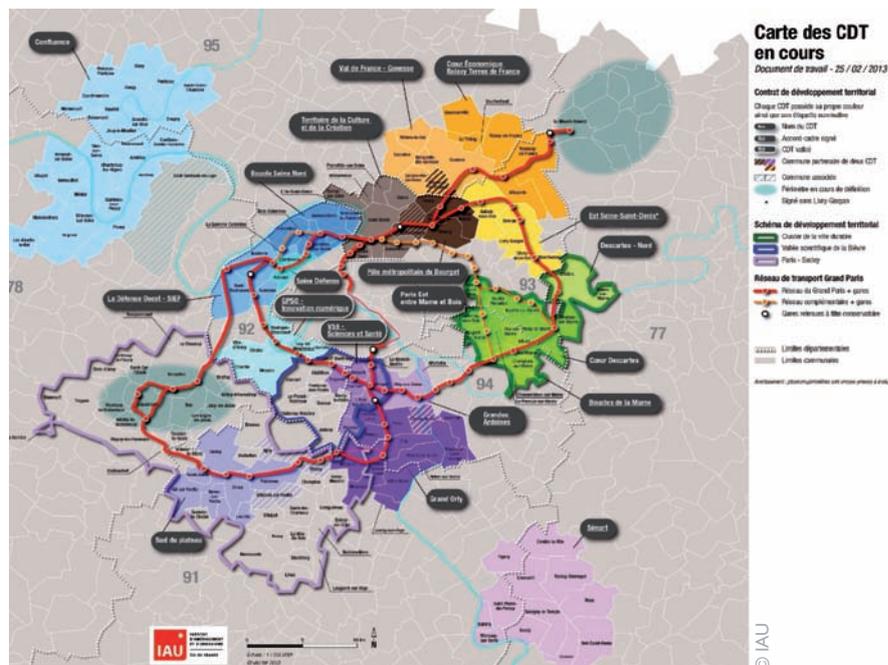
Les contrats de développement territorial (CDT) sont en train d'être mis en place dans la région. IDFE encourage les unions et les associations locales à se renseigner, si elles ne l'ont pas déjà fait, sur l'existence d'un CDT dans leur secteur (la liste en est donnée en page 168 du volet « défis, projet spatial régional, objectifs » du projet de SDRIF actuellement en enquête publique), sur son degré d'avancement, et à se manifester à l'enquête publique de leur CDT dès que la date en sera connue.

Le CDT est un outil créé par la loi Grand Paris du 3 juin 2010 (article 21) avec son décret d'application paru le 24 juin 2011. Il est conclu entre le représentant de l'Etat et les collectivités territoriales pour tout ou partie du territoire d'un ensemble d'au moins deux communes d'un seul tenant et sans enclave. Il définit les modalités de mise en œuvre des objectifs visés « en matière d'urbanisme, de logements, de déplacements, de lutte contre l'étalement urbain, d'équipement commercial, de développement économique, sportif et culturel », et même de « protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages et ressources naturelles ».

Programmation locale

Le CDT indique les principales caractéristiques des actions, opérations et projets à mener ainsi que la stratégie et les actions foncières à réaliser. Le CDT en tant que tel n'est pas un document d'urbanisme, mais un document de programmation locale contracté entre l'Etat et les collectivités, dont la durée est de 15 ans maximum. Le CDT peut valoir déclaration de projet et il s'impose alors aux documents d'urbanisme.

Beaucoup de maires ou de responsables d'intercommunalités, y voyant un moyen de promouvoir des projets qu'ils avaient



dans leurs cartons et espérant bénéficier d'aides de l'Etat, se sont volontiers engagés dans l'élaboration d'un CDT.

Dans la région, les CDT sont maintenant au nombre de 21 à des états d'avancement différents et souvent, mais pas toujours, en relation locale avec le réseau Grand Paris Express (GPE). La première étape est celle de l'accord cadre qui fait l'objet d'une signature entre les parties contractantes. Le contenu est ensuite précisé et complété pour arriver à l'étape d'une nouvelle signature du CDT arrêté par le préfet de région et les maires et présidents d'EPCI autorisés par les organes locaux délibérants.

Évaluation environnementale

L'objectif affiché initialement était que les CDT soient opérationnels fin 2013. Mais le CDT, comme tous les grands projets et programmes, doit comporter un volet

évaluation environnementale, et faire ainsi l'objet d'un avis délibéré de l'Autorité environnementale et doit ensuite passer en enquête publique. C'est en consultant les avis tout récents de l'Autorité environnementale sur deux des CDT les plus avancés (Grand Paris Seine Ouest et Campus Sciences et Santé) qu'est apparue l'imminence de l'enquête publique de ces CDT.

Le projet de SDRIF en enquête publique, qui devait intégrer les apports du Grand Paris (réseau GPE, construction annuelle de 70 000 logements, et CDT), englobe ces derniers au sein de 14 territoires d'intérêt métropolitain (TIM) dont il définit la vocation, les enjeux et les lieux privilégiés de leur mise en œuvre.

Daniel Hannotiaux
président d'honneur d'IDFE

***Pour consulter les avis de l'Autorité environnementale sur les CDT :**
<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/les-avis-deliberes-de-l-autorite-a331.html>

Les associations d'environnement dialoguent avec les agriculteurs

A l'initiative d'Ile-de-France Environnement et de la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles, une visite dans une ferme de l'Essonne a permis de faire le point sur un secteur essentiel pour l'équilibre de la région

Le groupe « agriculture » d'Ile-de-France environnement, composé de membres du bureau et de simples adhérents, est allé à la rencontre d'exploitants de la région le 3 avril. Neuf responsables de la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) emmenés par leur président Damien Greffin étaient présents. L'échange a eu lieu à Vert le Grand dans l'Essonne, à la ferme de la Cour verte, exploitée par Pierre Marcille.

Le grignotage des terres cultivables sous la pression de l'urbanisation n'est pas la seule raison des inquiétudes communes d'IDFE et des agriculteurs. La disparition accélérée des exploitations ne s'explique pas seulement par l'expansion des villes et villages mais également par l'absence de reprise des exploitations au sein de la même famille.

Grignotage

La pyramide des âges des 5 027 exploitants de la région illustre l'ampleur du problème 58,4 % d'entre eux ont entre 40 et 59 ans, et 24,4 % plus de 60 ans. Le départ à la retraite est l'occasion pour les agriculteurs sans repreneur familial de vendre leurs terres. Souvent l'offre la plus élevée vient de projets pour des infrastructures, le stockage, des centres commerciaux..., ou de promoteurs immobiliers, avec le mitage de la grande couronne qui en résulte.

Des moyens de résister à cette urbanisation existent cependant à travers la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) et la commission départementale de consommation des espaces agricoles. Mais celles-ci n'arrivent pas à limiter le grignotage des terres cultivables, alors que les lois issues du Grenelle de l'environnement préoyaient de réduire ce processus de moitié. (Liaison n°150. Les commissions départementales face au développement des centres commerciaux).



©Dominique Duval

Des terres agricoles d'excellente qualité comme celle des plateaux de Hurepoix et de Saclay devraient être sanctuarisées par les documents d'urbanisme, ont rappelé à cette occasion les représentants associatifs et syndicaux. IDFE propose la création de « zones agricoles d'intérêt régional » et s'associe aux agriculteurs pour demander l'instauration d'une taxe spécifique dissuasive sur la vente de terres agricoles dont la vocation première est détournée.

Mille hectares par an

Les menaces sur les terres agricoles sont permanentes dans tous les départements de la grande couronne d'Ile-de-France : plus de mille hectares sont grignotés chaque année, soit l'équivalent de cinq à dix fermes. Des agriculteurs et des associations de défense de l'environnement se battent actuellement à Brétigny (Essonne) contre l'aménagement des 400 ha de l'ancien aérodrome militaire en zone d'activités afin d'y insituer au moins 80 hectares de cultures biologiques.

La bataille est engagée sur la boucle de Montesson pour maintenir 400 hectares de maraîchage à huit kilomètres de l'Arche de La Défense, sur le plateau des Alluets, toujours dans les Yvelines, pour éviter que la ferme de Poulth ne devienne le camp d'entraînement du Paris-Saint-Germain.

Dans le Val-d'Oise, 700 hectares sont convoités par la grande distribution et les loisirs sur le triangle de Gonesse. Des zones logistiques menacent le Val Bréon en Seine-et-Marne où les villages Nature de Disney devraient grignoter 500 hectares...

La rencontre d'IDFE avec les agriculteurs de la FRSEA a permis de dégager des points de convergence tels que la priorité à la sauvegarde des terres cultivables. Elle a également permis aux représentants des associations de protection de l'environnement de mieux comprendre l'évolution d'une agriculture intensive à haute technicité et à forte valeur vers une production raisonnée.

La ferme de la Cour verte devra résister à l'urbanisation

Pierre Marcille, qui accueillait la rencontre des agriculteurs avec les représentants d'IDFE, exploite seul une ferme céréalière de 160 hectares dans l'Essonne. Comme dans toute la région, elle est menacée par l'urbanisation

La ferme de la Cour verte est caractéristique de l'agriculture périurbaine francilienne. Elle est située aux franges du village de Vert le Grand sur le plateau du Hurepoix sur la communauté de communes du Val d'Essonne et en bordure de l'agglomération d'Evry en pleine expansion. Elle se trouve sur un territoire de 10 000 hectares de terres d'excellente qualité, menacé par l'urbanisation galopante et par les infrastructures industrielles. La ferme est également proche d'un important site de traitement des déchets.

A 53 ans, Pierre Marcille exploite seul sa ferme grâce à un matériel de pointe et au choix de pratiquer une agriculture raisonnée. Néanmoins, à certaines périodes de l'année, comme au moment de la moisson ou des semis, il bénéficie de l'aide de voisins agriculteurs avec lesquels il travaille en entraide.

Pierre Marcille cultive des céréales sur 160 hectares : 100 appartiennent à une vingtaine de propriétaires, 30 sont en pleine propriété et 30 en baux précaires



© RATP - Denis Surtcon

car appartenant à la communauté d'agglomération d'Evry et pouvant être repris à tout moment.

Pour une exploitation agricole intensive comme celle de la ferme de la Cour verte, Pierre Marcille a acquis une haute technicité après des études en lycée agricole. Il bénéficie

des conseils de la Chambre d'agriculture et il entretient ses connaissances sur les sites internet professionnels comme celui développé par l'institut technique du végétal, ARVALIS (www.arvalis-infos.fr).

Par exemple, l'épandage des engrais chimiques ne se fait pas de manière uniforme sur une parcelle donnée. Selon les zones et la composition du sol, les besoins en apport d'engrais ne sont pas les mêmes. Sur le tracteur de Pierre Marcille, un logiciel couplé à une cartographie FARMSTAR qui détermine la biomasse de la plante, calcule les besoins en azote et le pulvérisateur télécommandé par le GPS délivre la dose souhaitable d'engrais au bon endroit. Pierre Marcille est vice-président de la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France et maire adjoint de la commune de Vert le Grand. Il propose des circuits de randonnées pour expliquer son travail et favoriser le lien entre les agriculteurs et la population.

Le groupe agriculture d'IDFE

UNE RÉGION DE CULTURE INTENSIVE

La surface agricole utile (SAU) représente 47,8 % du territoire de la région soit 572 276 hectares. La Seine et Marne, le département le plus étendu d'Ile-de-France, est majoritairement agricole avec 331 240 hectares soit 57,9 % de la SAU francilienne.

Le nombre d'exploitations agricoles est en constante diminution, il est passé de 9 674 en 1988 à 5 027 en 2010, soit près de la moitié. En revanche, la surface moyenne des exploitations progresse : elle est de 131 hectares pour l'ensemble de la région et de 143 hectares pour la Seine-et-Marne.

Les exploitations de taille moyenne et grande sont les plus nombreuses : 40 % s'étendent entre 100 et 200 hectares et 20 % dépassent les 200 hectares. L'éle-

vage a presque disparu de la région : il ne reste que 30 600 bovins dont seulement 6 700 vaches laitières, 14 000 moutons et chèvres et 8 000 porcs.

En revanche, la grande culture intensive est dominante avec quatre grandes productions : les céréales dont le rendement moyen est de 71 quintaux à l'hectare (blé tendre, orges, maïs... sur 347 592 hectares), oléagineux (colza, tournesol sur 7 678 hectares), protéagineux (féveroles, pois sur 42 108 hectares), betteraves industrielles sur 39 559 hectares.

La production de fourrage mobilise 21 160 hectares, celle des semences (blé tendre, pois, féveroles, lin, chicorée) 13 090 hectares alors que la production de légumes (laitues, oignons blancs, radis, bettes, persil, cresson) n'a besoin que de

4 400 hectares.

Les terres, le matériel, souvent très performant, et les bâtiments, pour la plupart modernisés, immobilise un capital très important, souvent supérieur à un million d'euros (par exploitation). Le montant de ces investissements est à l'origine des difficultés d'installation de jeunes agriculteurs qui ne disposent pas d'apports familiaux.

Le revenu des agriculteurs est constitué de la vente de leurs et des aides européennes qu'ils reçoivent au titre de la politique agricole commune. Ces revenus varient évidemment en fonction de la surface de l'exploitation, des données climatiques et des cours mondiaux de leurs produits.

*Source *mémento Agreste 2012, Ile-de-France*,

Les associations du plateau de Saclay

De nouvelles menaces pèsent sur un site pourtant

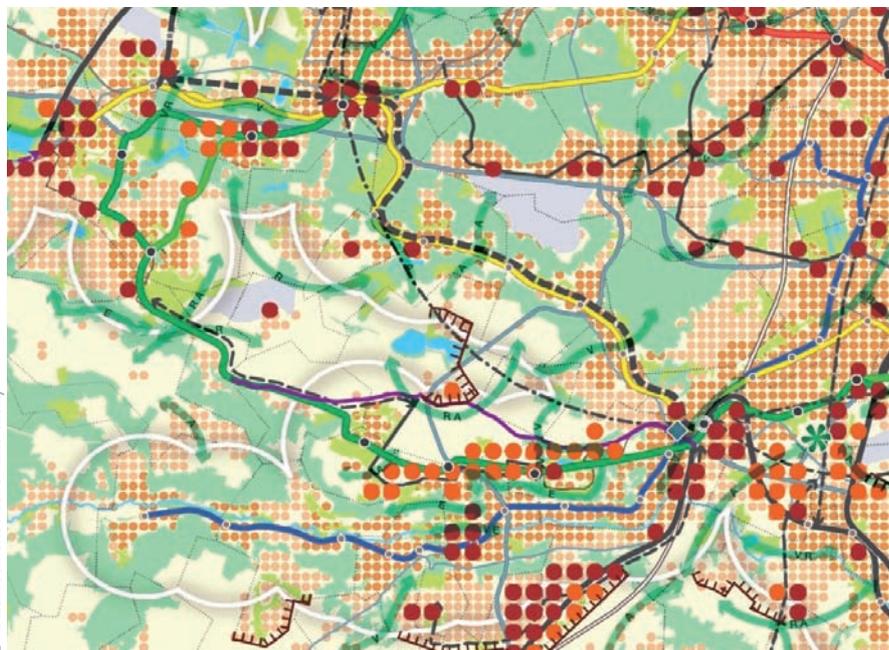
C'est désormais une véritable ville nouvelle qui est programmée sur le plateau de Saclay. Sur sa frange sud, les aménageurs prévoient de développer le campus Paris-Saclay. Ils veulent en faire un "campus urbain", voire une "ville campus", et cherchent à attirer un maximum d'instituts de recherche et d'enseignement ainsi que des entreprises. Ils prévoient également d'accueillir 28 000 nouveaux habitants dans les secteurs de l'Ecole polytechnique et du plateau de Moulon. Ils veulent construire 550 000 mètres carrés de bureaux et accueillir de nombreux services : commerces, hôtels...

Avec les 4 000 habitants prévus sur le "quartier" Camille Claudel et les 7 000 du "quartier" de Corbeville, la population approcherait les 40 000 habitants. Ces projets d'urbanisation ont pris de l'ampleur en janvier 2012. Un protocole d'accord a été conclu entre la communauté d'agglomération du plateau de Saclay et l'Établissement public Paris-Saclay, en charge de l'aménagement dans le cadre de l'opération d'intérêt national (OIN). Jusqu'alors l'établissement public n'avait prévu que des établissements d'enseignement ou de recherche, des activités de haute technologie liées à ces établissements et éventuellement des logements nécessaires pour ces établissements et ces activités. Un principe d'aménagement avait été retenu : « *l'image du paysage du cœur de campus est celle d'une typologie mixte où le jardin et la place sont mêlés avec pour référence le campus américain* ».

Vingt pastilles

Le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a annoncé le 30 octobre 2012, la poursuite du projet Paris-Saclay. Les élus de Palaiseau, appuyés par le ministre délégué à la ville, ont réaffirmé à cette occasion leur volonté de faire "monter" leur ville sur le plateau. La promesse de l'arrivée de la ligne verte, rebaptisée ligne 18, du réseau Grand Paris Express sur le secteur a désormais catalysé, renforcé et amalgamé ces deux courants expansionnistes.

Cette dérive se traduit par l'inscription d'une vingtaine de pastilles d'urbanisation préférentielle dans le nouveau schéma directeur d'Ile-de-France (SDRIF). Comme chaque pastille représente environ 25 hectares, 500 hectares risquent de disparaître sous les constructions. Ce chiffre est incompatible avec la préservation



© Établissement Public Paris Saclay

Plateau de Saclay extrait de la carte générale de destination du SDRIF

de plus de 2300 hectares de terres agricoles au sein de la zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay, prescrite par la loi du Grand Paris.

Pour les associations de protection et de défense du plateau, il paraît légitime de vouloir créer une synergie et une mutualisation des ressources entre les établissements qui sont venus s'implanter dans le secteur du plateau de Saclay au hasard des disponibilités de terrains, sans plan d'ensemble.

Cependant, les études sur la productivité de la recherche (*) ne démontrent nullement l'utilité de regrouper en un même lieu un maximum d'établissements d'enseignement et de recherche. Le concept anglo-saxon de "cluster" n'est pas forcément transposable en France. En outre, il semble désormais passé de mode et la tendance vers la généralisation de l'apprentissage à distance ("e-learning") rend encore plus incertains les investissements lourds dans des structures d'enseignement qui risquent d'être rapidement dépassées.

L'objectif de création de 4 000 à 6 000 emplois par an sur le plateau de Saclay grâce à l'hypothétique "effet cluster" semble aussi peu crédible que celui, avancé naguère par le secrétaire d'Etat au Grand Paris, Christian Blanc, de la création de 40 000 emplois par an sur toute la région

grâce à la construction du réseau de transport "Grand Huit".

L'innovation ne se décrète pas ! L'Ile-de-France regroupe déjà la moitié des dépenses françaises de recherche et développement et il n'est pas raisonnable de vouloir accentuer ce déséquilibre et encore moins de tout concentrer sur un seul site de la région.

Pour les associations, l'aménagement du plateau de Saclay devrait se limiter aux seuls établissements d'enseignement et de recherche, publics et privés. Elles rappellent qu'à proximité de Saclay, le parc d'activités de Courtaboeuf, l'un des plus grands d'Europe, offre une importante capacité de développement économique et que sa requalification est nécessaire et urgente.

Le futur campus Paris-Saclay devrait s'intégrer aussi parfaitement que possible au territoire. Cela suppose la prise en compte de son patrimoine comme le réseau des étangs et rigoles, alimentant les fontaines de Versailles depuis plus de trois siècles. Le patrimoine bâti compte de magnifiques fermes, fleurons de l'architecture francilienne. Ses terres agricoles sont parmi les plus riches d'Europe.

Les paysages du plateau de Saclay se caractérisent par un horizon dégagé sur 360 degrés, avec des vues ouvertes sur de vastes espaces agricoles, ponctués de remises boisées. Les pourtours du pla-

rejetent le projet de ville nouvelle

en voie de classement en zone de protection naturelle



teau sont délimités par une couronne verte quasi-continue avec un bandeau forestier formé par les coteaux boisés qui émergent des vallées limitrophes. La dérive progressive du projet initial vers le développement d'une ville nouvelle est en totale contradiction avec l'objectif affiché au départ de nouvelles implantations dans un territoire préservé et attractif. Toute nouvelle construction devrait éviter de polluer visuellement les paysages du

plateau en se fondant au maximum dans le paysage, donc en ne dépassant en aucun cas les cimes des arbres, 20 à 25 mètres. D'autant que ces bâtiments risquent d'être visibles depuis le site classé de la vallée de la Bièvre.

Les associations refusent ainsi des "émergences" d'une hauteur de 45 mètres envisagées dans le "cœur de campus", sous prétexte de proximité d'une gare de métro, dans le but de lui "conférer une

identité". Leur existence aurait des conséquences désastreuses pour le paysage de toute la partie sud du plateau. L'idée que ce pôle tirerait son identité de quelques bâtiments mastodontes est parfaitement saugrenue, tout comme celle d'installer aux entrées de la zone des "bâtiments signaux" pour "signaler la présence du quartier." Il y aura déjà un radar culminant à 55 mètres !

C'est le cadre de vie de tout ce territoire qui est en jeu. Il est non seulement apprécié par ses habitants, mais il constitue également un atout majeur pour la visibilité internationale et la réussite des nouvelles implantations. L'absence de prise en compte des caractéristiques actuelles du lieu conduirait à un ensemble banal dépourvu de tout caractère régional spécifique, qui pourrait être situé en n'importe quel point du globe.

Harm Smit

coordonateur du Collectif OIN-Saclay (COLOS)
www.colos.info

(*) Clusters mondiaux de l'IAU IdF (2008),
Rapport sur la valorisation de la recherche (2007) révisé à la demande de l'État

UNE DESSERTE QUI NE RÉSOUT PAS LES VRAIS PROBLÈMES

Selon les arbitrages du Premier ministre, à l'horizon 2023 – soit plus de cinq ans après l'arrivée des nouveaux établissements sur le plateau –, la ligne verte, alias ligne 18, du Grand Paris Express devrait relier Massy à Saclay ; elle n'aurait que deux ou trois stations intermédiaires, ce qui ne permettrait pas une desserte fine. Les associations ont toujours soutenu que la meilleure solution pour desservir le plateau de Saclay consiste à améliorer le fonctionnement des RER B et C et d'organiser – par un système de navettes – le rabattement sur les gares de RER, aucun point du plateau n'en étant éloigné de plus de 3 km. Des crédits vont enfin être attribués à la modernisation du RER B Sud et le STIF vient de s'engager sur le prolongement du tram-train Massy-Evry jusqu'à Versailles en remplacement de la branche du RER C Juvisy-Versailles. Améliorer ces infrastructures existantes sera bien plus efficace que d'en créer de nouvelles à côté. En tout état de cause, une liaison est-ouest ne couvre qu'une faible partie des

besoins. La grande majorité, près de 80 %, de ceux qui viennent travailler sur le plateau ne viennent pas de Paris : ils habitent les vallées limitrophes et continueront à se déplacer en voiture. La priorité est donc plutôt de régler les difficultés de circulation à des points noirs routiers comme les giratoires du Christ de Saclay et de Saint-Aubin, et aux carrefours sur la RD 36. Il est également nécessaire de développer les circulations douces.

La ligne verte du Grand Paris Express, traversant le plateau de Saclay d'Est en Ouest, était un élément clé du projet de Christian Blanc, secrétaire d'Etat éphémère du Grand Paris. Le "cluster" du plateau de Saclay en était le point de départ. Saclay devait alors être relié par un transport très performant à d'autres pôles de développement, à Paris, à La Défense et autour des aéroports. Cette vision se justifiait peut-être avec l'urbanisation totale du plateau. Implanter un métro – qu'il soit "lourd" ou "léger" – dans un territoire périurbain peu dense

n'a pas de sens et constitue un gaspillage d'argent public.

Si l'on persiste néanmoins à vouloir réaliser la ligne verte, il convient de se rappeler que Massy et Saclay seront déjà reliés dès fin 2015 par un transport en commun en site propre. Ce TCSP a été conçu par le STIF pour pouvoir ultérieurement accueillir des tramways ou des tram-trains. Il serait donc beaucoup plus rationnel de réunir en une seule infrastructure les deux lignes – qui se feraient concurrence entre elles – en exploitant d'emblée le TCSP par des tram-trains. Pour éviter des pertes de temps dues aux 17 stations intermédiaires que compte le TCSP, on pourrait introduire des lignes "omnibus" et des lignes "express" et/ou des "bypass". Cette approche serait non seulement beaucoup plus économique mais, pouvant être réalisée en 2018 ou 2019, elle serait aussi bien mieux en phase avec l'arrivée de nouveaux établissements sur le plateau.

L'entretien des talus ferroviaires peut préserver la biodiversité

Grâce au travail des chantiers d'insertion, les abords des voies ferrées peuvent être mis en valeur. Des associations demandent la signature de conventions sur leurs secteurs

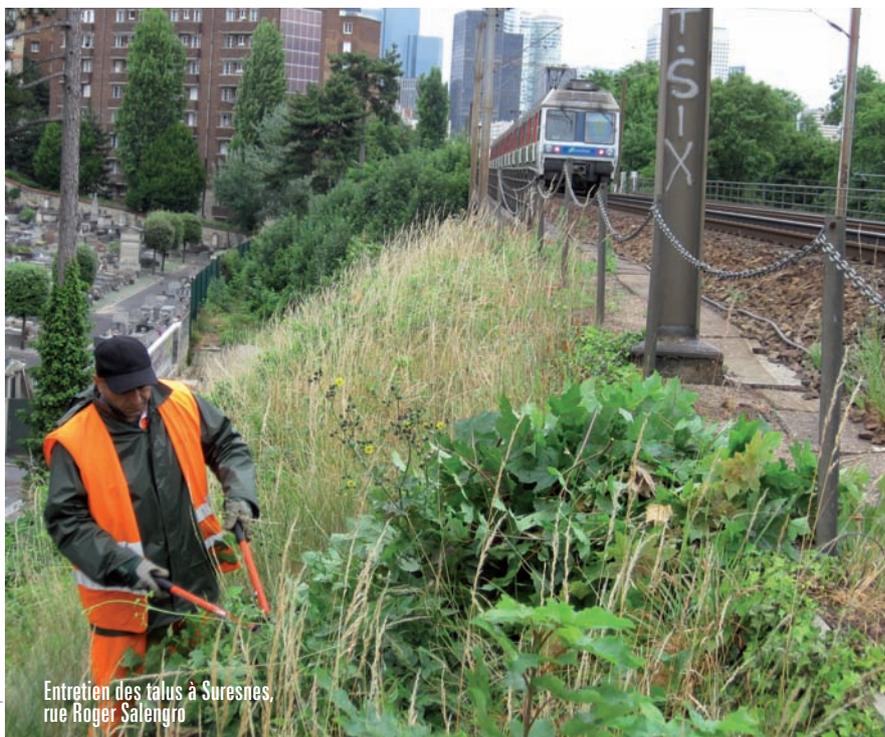
Au bord des voies ferrées, les talus sont de mieux en mieux entretenus. Notamment grâce au savoir-faire d'associations d'insertion, ils bénéficient de nouveaux modes de gestion, plus écologiques. Ceux-ci cherchent à valoriser les talus ferroviaires pour en faire des corridors écologiques. Ils participeront ainsi à la préservation de la biodiversité et à la mise en œuvre de la trame verte et bleue en Ile-de-France.

RFF (Réseau Ferré de France) est propriétaire et gestionnaire du réseau ferré national et, à ce titre, doit entretenir les talus ferroviaires. RFF délègue les missions d'entretien à « SNCF Infrastructures », branche de la société nationale, qui réalise les travaux. Des opérations d'aménagement et d'entretien sont donc possibles avec un partenariat soutenu entre propriétaires, et gestionnaires du réseau ferré et de ses abords, collectivités et associations.

Des travaux réguliers

Ce sont des enjeux importants pour les villes. Les talus représentent souvent des éléments de nature appréciables pour les habitants. Mais le premier objectif de l'entretien de la végétation des talus est d'assurer la sécurité du trafic des trains. Des travaux doivent donc être effectués régulièrement. Les chantiers d'insertion qui y participent peuvent répondre aux besoins des collectivités chargées d'assurer une partie de l'entretien.

RFF a récemment fait appel à ces chantiers. Depuis 2006, une première expérience est ainsi menée sur les 23 kilomètres de la petite ceinture ferroviaire de Paris. Ses voies ne sont plus utilisées depuis de nombreuses années, mais doivent être entretenues car elles font toujours partie du réseau. Le travail des associations d'insertion permet de mettre en œuvre des actions plus ciblées en matière de traitement écologique des talus et ainsi de préservation de la biodiversité.



Entretien des talus à Suresnes, rue Roger Salengro

Depuis sa création en 1994, l'association Espaces expérimente une gestion écologique des espaces naturels urbains et péri-urbains de l'ouest de Paris. Elle cherche ainsi à améliorer les qualités paysagères et écologiques des sites sur lesquels elle travaille. Cette gestion des espaces se fait dans le cadre de chantiers d'insertion sociaux-professionnels. Les talus sont nettoyés et aménagés par séquences: prairies fleuries, massifs arbustifs, plantes mellifères, structures pour plantes grimpantes. A l'exception des plantes invasives, la végétation existante locale est conservée. En complément, des espèces régionales adaptées sont plantées. Des nichoirs et des abris pour la faune sont installés çà et là. Les souhaits des communes et des riverains sont autant que possible pris en compte. Les chantiers d'insertion participent ainsi à la création de lien social dans la ville et à l'intégration des infrastructures ferroviaires dans le tissu urbain. Le Collectif d'associations pour la défense de l'environnement dans la bou-

cle de Montesson (Cadeb) avec ses associations adhérentes de Carrières, Chatou, Houilles, Sartrouville, Le Vésinet, sollicite depuis plusieurs années, les collectivités locales, pour que soient mises en place des conventions avec RFF, la SNCF et des associations d'insertion telles que Espaces ou Halage. Elles permettraient de procéder au nettoyage des abords des gares et à l'entretien des talus ferroviaires sur toute la longueur des voies qui traversent cette boucle de Seine.

Gérard Moulin

Collectif d'associations pour la défense de l'environnement dans la boucle de Montesson (Cadeb)
www.cadeb.org

Pour en savoir plus :

Un récent colloque organisé par Natu-reparif a été consacré aux talus ferroviaires. Les actes du colloque sont disponibles sur le site du Cadeb en rubrique documents

Les ondes électromagnétiques



Faut-il en avoir peur ?

Faut-il avoir peur des ondes électromagnétiques émises par les téléphones portables, par les modems Wifi et par les antennes relais ? La communauté scientifique est divisée sur l'impact sanitaire de la même manière qu'elle se trouvait divisée dans les années 1980 face aux dangers de l'amiante ou dans les années 1990 face aux changements climatiques

Le 5 avril, Delphine Batho, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a annoncé la création d'un observatoire national sur les ondes électromagnétiques à l'occasion du 37^e congrès de France Nature Environnement. Pourtant, sa collègue Fleur Pellerin, ministre déléguée au redressement productif chargée des PME, de l'innovation et de l'économie

numérique avait qualifié en janvier de « peurs irrationnelles » la crainte des effets sanitaires nocifs des ondes électromagnétiques. C'était la veille de l'examen par l'Assemblée nationale d'une proposition de loi déposée par Laurence Abeille (EELV) pour la réduction des expositions aux ondes électromagnétiques.

Des opérateurs rassurants



Tous les opérateurs de téléphonie mobile ainsi qu'une partie de l'establishment scientifique nient ou minimisent les effets sanitaires dangereux des ondes électromagnétiques. En France, par exemple, l'Académie de médecine affirmait en 2009, dans un rapport rédigé par le professeur André Aurengo, ancien membre du conseil scientifique de Bouygues Télécom, que les ondes électromagnétiques n'avaient pas d'impact sanitaire nocif.

Le professeur Aurengo, polytechnicien, chef du service de médecine nucléaire à l'hôpital de la Salpêtrière définit aussi l'électro hypersensibilité comme une maladie d'origine psychosomatique. En janvier, à l'occasion du débat à l'As-

semblée nationale, l'Académie de médecine a dénoncé « une utilisation abusive et trompeuse du principe de précaution » et a manifesté son opposition au projet de loi en affirmant que « réduire l'exposition aux ondes des antennes relais n'est pas justifié scientifiquement ».

L'étude internationale Interphone menée par 21 chercheurs du monde entier, publiée en 2010 et conduite pendant dix ans sur 13 pays a conclu à l'absence de preuves suffisantes d'effet des téléphones portables sur la santé. Ce même groupe va mener une étude sur l'impact des ondes sur une population jeune.

www.iarc.fr/en/mediacentre/pr/2010/pdfs/pr200E.pdf

Faut-il avoir peur des ondes électromagnétiques ?

Mise en garde des médecins

Des médecins et des scientifiques français et internationaux sans lien avec l'industrie accumulent de leur côté les mises en garde. En France, 2 500 médecins réunis dans l'Association santé environnement (ASEF) ont adressé le 8 octobre 2012 une lettre ouverte à tous les députés et sénateurs pour leur demander de fixer par la loi des conditions d'implantation des antennes relais plus respectueuses de la santé publique. L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET) dans son rapport du 16 octobre 2009 recommandait d'agir malgré les incertitudes pour réduire les expositions du public aux radios fréquences. L'Institut national de l'environnement des risques industriels (INERIS) a publié le 4



avril les résultats d'une étude menée conjointement avec l'Université Jules Vernes de Picardie montrant les effets sur la santé de jeunes rats des rayonnements électromagnétiques produits, par exemple, par les antennes relais : pertur-

bation de la régulation thermique, du sommeil paradoxal (période du rêve), de l'appétit.

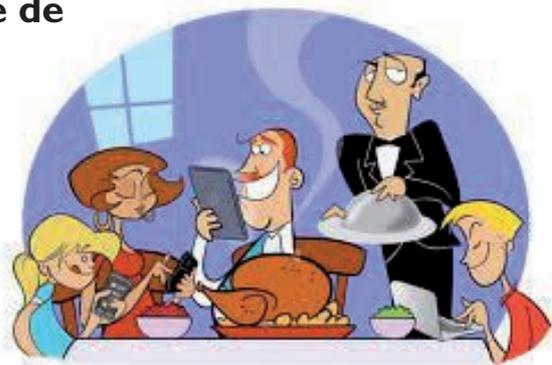
Le groupe international de recherche Bioinitiative, composé de 29 médecins et de chercheurs d'universités de 10 pays, américaines (Harvard medical school, Columbia) canadiennes (McGill) danoises, indiennes, autrichiennes, suédoises, etc, a étudié 1800 publications scientifiques. Il a publié en décembre 2012 un rapport alarmant sur les dangers pour la santé des technologies sans fil : impact sur la fertilité, sur la barrière hémato-encéphalique et risque accru de cancer du cerveau. Déjà en 2007, le premier rapport Bioinitiative mettait en garde les usagers des téléphones portables : www.bioinitiative.org

Des assureurs alarmés

Dès 2003 les réassureurs mondiaux se sont dégagés de la couverture en matière de téléphonie mobile et de sa famille technique.

On avait assisté dans les années 1930 au même désengagement pour l'amiante. En 2003, dans un article intitulé « Les assureurs se désengagent » le journal le Figaro écrivait : « Après les Lloyds de Londres et Swiss Ré, la plupart des réassureurs mondiaux ont exclu de leurs garanties les aléas des champs magnétiques et autre radiations émises par les téléphones portables et les antennes relais ».

Première à prendre cette décision, la compagnie de réassurance LLOYD'S faisait suite à un rapport d'expertise qu'elle avait commandé. Elle a été suivie par les autres compagnies de réassurance. Or les opérateurs ont l'obli-



gation légale d'être assurés. Dans les polices d'assurance courantes, notamment celles d'Axa, on lit fréquemment que font partie des exclusions générales les dommages de toute nature causés par l'amiante, les champs et ondes électromagnétique, l'utilisation ou la dissémination d'OGM.

Faut-il avoir peur des ondes électromagnétiques ?

La vigilances des organismes internationaux

En 1999 et en 2008, le Parlement européen constatait que les limites d'exposition aux ondes électromagnétiques sont obsolètes et préconisait l'application du principe « Alara » (as low as reasonably achievable).

Dans un rapport du 13 février 2009, il souligne que « le Parlement est vivement interpellé par le fait que les compagnies d'assurances tendent à exclure les risques liés aux ondes électromagnétiques des polices de responsabilité civile, ce qui signifie à l'évidence que les assureurs européens font

déjà jouer leur version du principe de précaution ».

Le Conseil de l'Europe a préconisé en 2011 l'application du principe de précaution et du principe « Alara » : « Le principe de précaution devrait s'appliquer lorsque l'évaluation scientifique ne permet pas de déterminer le risque avec suffisamment de certitude – d'autant que, compte tenu de l'exposition croissante des populations, le coût économique et humain de l'inaction pourrait être très élevé si les avertissements précoces étaient négligés ».

L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) a classé le 31 mai 2011 les radios fréquences venant des téléphones portables, des antennes relais, de la Wifi ou des compteurs intelligents comme « potentiellement cancérogènes ».



Expérimentation en Ile-de-France

A la suite du Grenelle des Ondes en 2009, une expérimentation de l'abaissement des puissances émises par les antennes relais a été mise en place à Courbevoie-La Défense (92), sur le territoire de Plaine Commune-Saint-Denis (93) ainsi que dans les 14^e et 15^e arrondissements de Paris, afin d'évaluer dans quelle mesure il serait possible de diminuer l'exposition de la population aux ondes électromagnétiques en abaissant la puissance d'émission des antennes-relais à 0,6V/m.

Ce seuil, fonctionne sans dégradation de la qualité du service dans la ville de Salzburg en Autriche. Il est recommandé par le Conseil de l'Europe au nom du principe de précaution.

Mais il n'est pas accepté par les opérateurs. Ils affirment qu'il leur faudrait multiplier par trois le nombre des antennes à Paris pour être efficaces. Bernard Celli, directeur de la stratégie à l'Agence Nationale des fréquences, craint que « ça ne renchérisse considérablement le prix des abonnements ». Les opérateurs excluent également de mutualiser les antennes relais ce qui multiplie leurs installations.

Les associations demandent sur ce sujet l'intervention des autorités publiques pour la création d'un réseau commun comparable à Réseau ferré de France pour le rail et à ERDF pour l'électricité.

La carte des antennes relais se trouve sur le site de l'agence nationale des fréquences donne : www.cartoradio.fr

Faut-il avoir peur des ondes électromagnétiques ?

Le triomphe des opérateurs à Paris

Depuis une douzaine d'années, l'installation des antennes relais dans les grandes villes est théoriquement contrôlée par les municipalités. Des chartes avec les opérateurs ont été signées, en particulier à Paris. Malheureusement, la politique d'aménagement urbain l'a emporté sur la prise en compte des impératifs de santé publique.

En 2009, la Ville de Paris a organisé la conférence « Ondes, Santé, Société ». Treize habitants de la capitale ont rendu un avis après avoir reçu une formation intensive sur les ondes électromagnétiques. Leurs recommandations préconisaient la mutualisation de tous les opérateurs pour l'installation des antennes ; l'usage privilégié du réseau filaire et un abaissement des seuils d'émission des antennes à 0,6V/m. Cette recommandation a été suivie par un vœu adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris en 2011.

Une chartre sur les antennes relais a fait l'objet de négociations entre la Mairie de Paris et les opérateurs. Les associations avaient accepté de participer à cette négociation.

Après un an de négociations avec les opérateurs, le Conseil de Paris a finalement approuvé le 16 octobre 2012 la signature d'une nouvelle charte de téléphonie mobile. Mais l'accord trouvé n'a pas permis d'atteindre l'objectif d'un seuil à 0,6V/m demandé par les associations : l'accord limite l'exposition aux ondes à 5V/m pour la 3G et à 7V/M pour la 4G.

René Dutrey, adjoint (EELV) au développement durable de Paris, chargé de l'environnement et du plan climat et élu du 14e arrondissement est persuadé que « la mutualisation des réseaux est l'avenir. Cela permettrait d'abaisser la puissance des émissions à 0,6V/M ». Par ailleurs l'article prévoyant un réseau unique des opérateurs a été supprimé de la charte.



Concurrence sauvage dans le 18^e arrondissement

Free, dernier venu des opérateurs de téléphonie mobile a annoncé en février sa décision d'implanter de nouvelles antennes dans le quartier Porte Montmartre-Porte de Clignancourt, en particulier boulevard Ney, dans le 18^e arrondissement. Orange veut aussi installer six nouvelles antennes dans le quartier, en particulier boulevard Ney.



Une pétition rassemblant 2 000 signatures contre les nouvelles antennes d'Orange, des opérations commando pour en empêcher la pose, n'ont pas obtenu de résultats.

Pendant une réunion de concertation, organisée par la mairie du 18^e le 13 février, en présence d'une représentante de Free, les habitants se sont plaints d'être mis au pied du mur et de n'avoir pas été informés. En particulier les locataires des HLM dans lesquels les bailleurs sociaux se sont contentés d'apposer une affichette près de la loge du gardien.

Canopée et dérive financière relancent la polémique sur le chantier des Halles

Associations et spécialistes de l'architecture s'étonnent du choix d'une structure aussi lourde et inesthétique pour l'entrée du Forum. D'autant que cette construction contribue à alourdir également le coût total de la rénovation

Le chantier de rénovation des Halles, qui se veut emblématique de la mandature de Bertrand Delanoë, suscite de plus en plus de critiques. Il est ainsi désormais clair que, contrairement à ce que prétendait l'image virtuelle présentée lors du concours par les architectes de la Canopée, ce gigantesque toit au-dessus de l'entrée rue Pierre Lescot et du Forum, l'église Saint-Eustache disparaîtra presque entièrement derrière le nouveau bâtiment vu depuis la fontaine des Innocents.

Quant à la transparence annoncée de la Canopée, on peut se demander ce qu'il en restera et quelle quantité de lumière naturelle parviendra à se glisser à travers ce treillis de métal pour descendre jusqu'au fond du cratère du Forum, six étages plus bas. Gageons qu'il faudra prévoir un éclairage électrique complémentaire dès que le temps se mettra au gris. Peut-être aussi faudra-t-il s'armer d'un parapluie, car l'entrelacs des poutres métalliques qui soutiendront la partie centrale du toit semble promettre de magnifiques perchoirs aux pigeons qui peuplent déjà les toits de Saint-Eustache.

Le poids de la Tour Eiffel

La charpente métallique de la Canopée étonne par son caractère massif. De l'avis de Sybille Vincendon, journaliste à Libération, « Cet entrelacs de poutres métalliques a l'air taillé pour porter une centrale nucléaire. Tout est mastoc, lourd, pesant, présent ». De son côté, Georges Pencreac'h, coauteur avec Claude Vasconi de l'ancienne version du Forum des Halles, ironise : « A voir les éléments en cours de montage, on peut craindre que la Canopée ait une légèreté et une élégance de 'Panzerdivision' ». Rappelons que cette structure de 14,50 mètres de haut sera aussi lourde que celle de la Tour Eiffel, qui pèse 7 000 tonnes. Un tel poids est-il vraiment nécessaire ou s'agit-il d'un défaut de conception ?

Berger et Anziutti, les architectes de la Canopée, ont en tout cas été récompensés en janvier par un prix parodique décerné par le blog l'Abeille et l'architecte : « Le Gérard de l'architecte qui te chiade une superbe



perspective que je te dis pas comment elle chie la classe pour le concours, mais une fois que tu vois le projet pour de vrai aujourd'hui, tu te demandes s'il se serait pas un peu foutu de ta gueule par hasard ».

Propagande

Autre polémique, au cours de l'opération « portes ouvertes » du prototype de la Canopée, la SemPariSeine, qui conduit le projet, s'est fait prendre en flagrant délit de propagande. Une vidéo postée sur YouTube montre l'un des guides expliquant aux visiteurs que, certes, le projet actuellement réalisé aux Halles coûte cher (un milliard d'euros) mais que celui qui avait été proposé par l'architecte Jean Nouvel en 2004, « avec des jardins suspendus et une piscine sur le toit », coûtait quatre milliards d'euros.

A côté, le projet actuel paraît ainsi presque donné... Sauf que le projet de Nouvel de 2004 n'a jamais été évalué à quatre milliards d'euros, mais à "seulement" 300 mil-

lions d'euros. La SemPariSeine a reconnu ce dérapage et a indiqué à l'association Accomplir avoir donné aux animateurs la consigne de répondre désormais que « le projet proposé par le cabinet Seura-Mangin, retenu par la Ville de Paris, était le moins coûteux des quatre projets présentés en 2004 et le plus simple à réaliser, notamment pour le maintien du fonctionnement, en sécurité, de la gare RER et du Forum pendant les travaux ».

Rappelons pour mémoire que le projet Seura-Mangin n'était censé coûter, en 2004, que 200 millions d'euros. Mais le bâtiment de la Canopée s'est invité entre-temps dans le projet et coûte à lui seul 216 millions d'euros. Sachant que le coût total annoncé s'élève aujourd'hui à un milliard d'euros, on mesure l'incroyable dérive financière...

Elisabeth Bourguinat

secrétaire d'Accomplir
www.accomplir.asso.fr

Des champignons sont produits à Paris dans un conteneur recyclé

Sur le modèle d'un système mis au point au Zimbabwe, un ingénieur agronome a développé une filière qui utilise le marc de café et les déchets de brasserie pour faire pousser des pleurotes. La méthode fonctionne parfaitement dans la capitale et est désormais proposée aux agriculteurs

Devant un gymnase, avenue Louis-Lumière, dans le 20^e arrondissement, à portée de bruit du périphérique et à un jet de pierre de la Porte de Montreuil, se trouve une grande boîte blanche de douze mètres de long. C'est un conteneur qui, après avoir fait son temps sur les mers du globe, a été réhabilité en... champignonnière. A l'intérieur, de grands sacs sont suspendus sur lesquels poussent des grappes de pleurotes.

A l'initiative de cette étonnante expérience, Cédric Péchard, un ingénieur agronome : « Je cherchais une production valorisant des déchets agricoles ou agro-alimentaires pour fournir une alimentation locale de qualité. » La rencontre avec l'organisation Zeri (zero emission research initiative) l'a conduit au Zimbabwe où se cultivent des champignons à partir de déchets de production du café. Cédric Péchard adapte la démarche à l'Île-de-France : « Le conteneur est une unité de production modulaire très pratique à installer, rapidement et un peu n'importe où, en milieu urbain ou rural, de façon pérenne ou pas, afin d'occuper des espaces temporairement disponibles ». Le premier prototype, a été installé en collaboration avec la Ville de Paris.

Mycélium de pleurotes

Un deuxième, en milieu rural, produit du substrat à base de déchets des industries du café. Le marc est collecté par une entreprise gérant un vaste parc de machines à café. Une tonne et demi de ces sous-produits est portée chaque semaine sur un site de conditionnement et de préparation, un établissement de service et d'aide par le travail (ESAT) à Saint-Rémy-lès-Chevreuse (Yvelines). Des sacs en plastique y sont remplis, puis ensemencés avec du mycélium des pleurotes. Ils incubent un mois afin que le mycélium se développe. Ils



Cédric Péchard devant sa culture expérimentale de pleurotes, à l'intérieur du conteneur recyclé et adapté à ce type de production.

sont ensuite transportés sur le site de production des champignons, passant encore un mois dans un autre container, à la lumière et au taux d'humidité contrôlés.

Une demi-heure de travail chaque jour suffit alors pour la vaporisation des sacs, puis la cueillette. La mise en culture à dates différentes permet des récoltes à des périodes choisies. Cédric Péchard va proposer sa méthode à des maraîchers pratiquant la vente directe sous forme de paniers : les champignons pourraient constituer une offre très intéressante durant les mois d'hiver, quand la variété de légumes disponible est limitée. La production annuelle maximale d'un container est estimée à cinq tonnes. Quant au substrat, après production, il sert d'amendement aux champs et aux plate-bandes. Le concept devrait intéresser un public varié : les conteneurs existent sous deux formats – 6 ou 12 mètres de long – et peuvent être installés sur divers terrains, des friches ou des parkings par exemple.

Cédric Péchard a monté UpCycle, une petite société qui pourrait évoluer en structure de l'économie sociale et solidaire. Elle fournira le ou les conteneurs et les sacs prêts à la culture.

Microfranchise

Un système de micro-franchise pourrait être mis en place pour des agriculteurs, des associations en province, un partenariat serait alors étudié. L'ESAT de Saint-Rémy-lès-Chevreuse fait partie d'un réseau d'une quarantaine d'établissements pouvant constituer un maillage en France pour les sites de productions de sacs ensemencés. Les conteneurs sont transformés au Havre et facilement transportables tant par la route que par train ou bateau.

Benoît Ducasse
Confédération paysanne

Pour contacter Cédric Péchard :
www.upcycle.org
cedric@ufarm.fr

DEMANDE D'ABONNEMENT

Je m'abonne à **Liaison** (un an, 8 à 10 numéros)

Nom :

Adresse :

Tél : Courriel :

Ci-joint un chèque de 25 € à Ile-de-France Environnement.

Décision attendue du tribunal administratif sur les projets de LVMH pour la Samaritaine

Plusieurs associations contestent la dérogation au PLU accordée par la Ville de Paris qui permettrait de construire à une hauteur supérieure aux immeubles du centre de Paris. Vives critiques aussi contre l'esthétique des façades

La décision très attendue est imminente. Le tribunal administratif doit se prononcer sur le recours déposé en janvier 2011 par les associations Accomplir, Ensemble rue Baillet et SOS Paris contre la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) en faveur du projet Samaritaine. Ces associations soutiennent le projet de rénovation, mais contestent la dérogation accordée par la Ville de Paris à LVMH sur la hauteur du projet, supérieure au maximum autorisé dans le secteur par les documents d'urbanisme, sous prétexte qu'il s'agirait d'une opération « d'utilité publique ».

Faut-il ainsi récompenser LVMH de « revitaliser le quartier » alors que c'est ce groupe qui a condamné les commerces du quartier à végéter depuis 2005 en fermant du jour au lendemain le grand magasin ? De créer des logements sociaux, alors qu'ils sont obligatoires dans ce type de projet ? De construire une crèche qui, en l'absence de convention avec la Ville, sera réservée aux salariés de l'entreprise ? De « dédensifier le quartier » en créant des puits de lumière pour éclairer les futurs bureaux de luxe, mais en relevant fortement la hauteur des immeubles et notamment rue Baillet, au détriment des habitants de cette rue étroite et déjà très sombre ?

Protection du patrimoine

En décembre dernier, la Ville de Paris a délivré à LVMH le permis de démolir et de construire. Si les trois associations gagnent leur recours, la révision du PLU sera annulée et c'est l'ancien PLU qui s'appliquera. Dans ce cas, le permis sera illégal et devra également être annulé puisque les bâtiments projetés s'élèveront au-dessus des hauteurs autorisées.

Entre-temps, une nouvelle association s'est intéressée à ce dossier, cette fois pour des raisons de protection du patrimoine et d'esthétique, la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la

Nouvelle façade de la Samaritaine côté rue de Rivoli conçue par Sanaa



France (SPPEF), fondée en 1901 et présidée par Alexandre Gady, professeur d'histoire de l'architecture à la Sorbonne. Avec l'association SOS Paris, elle a déposé un recours sur la base d'un certain nombre de carences dans le dossier du permis de construire. Toutes deux sont choquées par la destruction partielle d'un îlot qui comprend des immeubles anciens et haussmanniens et par la construction, côté Rivoli, d'un bâtiment ultramoderne conçu par l'agence Sanaa. Cet imposant parallélépipède blanc, revêtu de verre sérigraphié, est qualifié d'« iceberg » ou de « rideau de douche » par ses opposants.

Un traitement monolithique

Dans le rapport d'enquête sur le permis de construire, l'architecture de cet îlot était présentée par LVMH comme un écho à l'architecture du magasin principal : « La nouvelle façade est conçue comme l'interprétation contemporaine de l'œuvre des architectes précédents, Frantz

Jourdain et Henri Sauvage, s'inscrivant dans la continuité des thématiques et recherches avant-gardistes sur le verre et le métal. » Cette appréciation est étonnante : dans le projet de Sanaa, il y a bien du verre, mais où est le métal, où est la pierre, où est la richesse architecturale ?

De même, LVMH prétend que « le dessin des courbes de verre réinterprète le rythme vertical des ouvertures haussmanniennes de la rue de Rivoli et inscrit le bâtiment dans la continuité de la séquence urbaine », mais l'Autorité environnementale qui devait donner son avis lors de l'enquête, rectifie : « Le traitement monolithique en verre sérigraphié ondulé contrastera avec le rythme fragmenté des façades haussmanniennes d'origine, tout particulièrement en ne présentant aucune modénature horizontale (balcons, corniches), caractéristique de ce style architectural ».

Dominique Pelard
association Ensemble rue Baillet,
www.collectif-samaritaine.fr

Les habitants de la capitale sont à nouveau ravitaillés par des bateaux sur la Seine

Une chaîne de magasins d'alimentation a fait le pari de faire livrer par bateau l'approvisionnement de leurs 350 points de vente. Ce dispositif ne provoque aucun frais supplémentaire mais a permis de faire disparaître plusieurs centaines de camions de la circulation

Les nautés gaulois doivent se retourner de surprise dans leur sarcoophage : voici que, retrouvant une pratique deux fois millénaire, les Parisiens reçoivent à nouveau leur nourriture par le fleuve. Chaque matin sont débarqués sur le quai de La Bourdonnais dans le très huppé 7^e arrondissement, juste au pied de la Tour Eiffel, plus de 900 000 kilos de victuailles. Elles sont immédiatement transportées et disposées sur les présentoirs d'une centaine de magasins de l'Ouest de la capitale. Il y avait fort longtemps qu'on ne voyait plus défiler sur la Seine que de lourds chalands chargés de sable, de gravats et parfois de voitures. Cette fois, ce sont des produits alimentaires, infiniment plus variés, délicats à transporter et à consommation rapide. Une petite révolution mentale et logistique amenée par le désir de mieux vivre en ville. Les managers de la chaîne Franprix ont fait le pari, grâce à 350 points de vente, d'alimenter les Parisiens tout près de chez eux. Bravo, mais ils ont compris aussi que Paris allait, un jour ou l'autre, se fermer à leurs camions venant quotidiennement de grande banlieue, apportant tapage, encombrement et pollution. Solution proposée par le Port autonome de Paris : la voie d'eau. Plus vite dit que réalisé. Il a fallu deux ans de discussions, beaucoup d'imagination et pas mal de technique pour que les 5 partenaires de l'opération mettent au point la « chaîne logistique ».

Depuis octobre 2012

Acheminer par le fleuve, en 24 heures, 6 jours sur 7, une boîte de petit pois des entrepôts de Chennevières (Val-de-Marne) jusqu'à une boutique parisienne est un casse-tête. La noria mobilise une boîte de carton, une palette, un container, un camion pour charrier le tout jusqu'au port de Bonneuil, sur la Marne, une barge et un pousseur de 600 tonnes, 20 kilomètres de navigation, le franchissement de deux écluses, une grue dernier cri sur le quai de



Port de La Bourdonnais (7^e arrondissement). Le chariot-grue attend le camion pour poser le container qui contient les livraisons de 3 ou 4 magasins.

La Bourdonnais, un véhicule porte-container et un chariot élévateurs devant le magasin. Puis retour à l'expéditeur, par le même cheminement, des emballages et du container. Ouf !

Totalement inédit ce dispositif tourne depuis le mois d'octobre 2012. La chaîne de petites surfaces assure qu'il est pour elle « économiquement neutre ». Mais pour les Parisiens il est très avantageux. D'abord les livraisons, naguère retardées par les bouchons matinaux, arrivent à l'heure. Des centaines de camions ont disparu de la voie publique où la pollution, l'encombrement et le bruit ont diminué d'autant. Des centaines de tonnes de gaz carbonique ne vont plus aggraver l'effet de serre.

En revanche, il faut acclimater le quai de La Bourdonnais au passage des containers. Certes, les vieux silos à béton ont disparu, les quais ont été entièrement repavés aux frais de Port de Paris et les Bâtiments de France ont donné leur feu vert. Mais 7 camions dorment là chaque nuit et sont parfois vandalisés. Les promeneurs ne peu-

vent plus passer durant la matinée et les joggeurs sont mécontents. Autant de conflits d'usage à apaiser.

Malgré une interruption de la navigation durant deux semaines en raison de la montée des eaux, les transporteurs et la chaîne de magasins jugent l'expérience positive. La preuve: on va doubler le tonnages des vivres apportées par la Seine. Et on cherche d'autres points d'accostage dans la capitale: la marchandise serait enlevée cette fois par des véhicules électriques. On songe aussi à faire voguer du Havre jusqu'à Bonneuil l'essentiel de ce qui arrive par mer. Bref, on redécouvre les vertus économiques et écologiques de la voie d'eau. Mais l'imagination vient en navigant. Les managers de Franprix lorgnent vers la voie ferrée: pourquoi ne pas approvisionner Paris durant la nuit grâce au RER, au métro ou au tramway ? L'ardente obligation d'une métropole durable pourrait engendrer des miracles.

Marc Ambroise-Rendu
président d'honneur d'IDFE

Une association inédite créée pour défendre la plaine de Montesson

Elus, agriculteurs, propriétaires fonciers et associations ont décidé de s'organiser pour préserver et valoriser les dernières terres agricoles près de Paris, menacées par l'urbanisation

L'association Plaine d'avenir 78 réunit pour la première fois tous les acteurs du territoire périurbain de la Plaine de Montesson : élus, agriculteurs, propriétaires fonciers et associations environnementales. Elle a été créée le 12 décembre 2012 pour la défense de la plaine de ce territoire fragile dans les Yvelines, à quelques kilomètres du quartier d'affaires de la Défense. La pression de l'urbanisation y menace la pérennité d'une activité maraîchère importante.

La plaine de Montesson est le dernier espace agricole à moins de 15 kilomètres de Paris. Ces 400 hectares de cultures contribuent au maintien de la ceinture verte régionale. Son enclavement dans un méandre de la Seine et sa situation à l'écart des grands axes de communication ont pu, pendant un temps, la protéger et lui permettre de développer son activité agricole. Aujourd'hui, la multiplication des infrastructures routières ainsi que sa situation géographique au centre de zones denses, en font un espace menacé par la précarité foncière, le développement des friches et les projets d'urbanisation.

Trois collèges

Contrairement à d'autres territoires de la région, la plaine de Montesson n'était pas jusqu'à présent reconnue comme un « territoire de projet agriurbain ». La création de l'association Plaine d'avenir 78 lui permet d'intégrer le réseau régional mis en place pour le maintien de l'agriculture périurbaine. Plaine d'avenir 78 est composée de trois collèges : celui des élus, celui des acteurs économiques, des maraîchers et des agriculteurs et enfin celui des associations et des particuliers. Elle s'est donnée pour objet d'étudier des projets qui permettent de préserver et de valoriser à long terme les espaces naturels, l'activité agricole ainsi que para-agricole dans la plaine et ses alentours.



Son périmètre d'intervention s'étend sur les communes de Montesson, de Carrières sur Seine et de Sartrouville, en incluant tous les espaces naturels, ainsi que sur les territoires périphériques tels que le prolongement de la plaine de l'autre côté de la Seine, au Mesnil le Roi. Ce sont des espaces agricoles d'importance régionale mais aussi des espaces de respiration pour les habitants.

23 millions de salades

L'activité principale de la plaine est la culture de salades. Près de 23 millions de salades ont été produites en 2012, ce qui représente 4 à 5 % de la production nationale. Une tendance à la diversification se fait jour actuellement, notamment chez les petits maraîchers qui vendent leur production sur les marchés : radis, poireaux, navets, persils, etc... Les méthodes culturales évoluent également. C'est désormais une agriculture « raisonnée » et raisonnable qui est pratiquée.

Au cœur de la Plaine, la ville de Montesson a été la première commune à adhérer à l'association. Elle devrait être rejointe bientôt par la commune de Sartrouville. Les autres villes environnantes sont sollicitées. L'association est installée dans des locaux mis à sa disposition par la communauté de communes de la Boucle de Seine.

Plaine d'avenir 78 a organisé le 20 avril en partenariat avec l'Agence des espaces verts, un parcours découverte de la plaine maraîchère, avec dégustation des premières salades de la saison. Dés maintenant elle recherche une stratégie durable pour lutter contre les dépôts sauvages dans la Plaine, pour lequel elle a demandé un financement européen.

Nicole Bristol

présidente

Jean-Claude Parisot

vice-président

Plaine d'avenir 78

1 rue Pierre-Louis Guyard 78360 - Montesson
plainedavenir78@hotmail.fr

Des projets sur la colline Rodin à Meudon après l'aménagement réussi du belvédère

Plusieurs années ont été nécessaires aux riverains et aux associations pour obtenir la réhabilitation d'un site remarquable. Ils sont désormais vigilants sur la suite d'un chantier important pour l'avenir de la ville

L belvédère de la colline Rodin à Meudon a été aménagé par le Conseil général des Hauts-de-Seine en 2010 grâce à l'action des riverains et des associations. Ce terre-plein permet d'avoir une vue exceptionnelle jusqu'au Mont Valérien et la Défense, avec au premier plan la terrasse de l'Observatoire, le viaduc SNCF, la Seine, l'île Seguin et le parc de Saint-Cloud.

Il a fallu huit années de démarches des riverains et du comité de quartier Rodin auprès de la municipalité pour transformer ce qui était devenu une friche à l'abandon. La ville de Meudon, la communauté d'agglomération, le conseil général, le Musée Rodin et l'État, propriétaire du terrain, ont dû se mettre d'accord. Le Musée, pour sa part, revendiquait ses droits sur un sentier communal autour du domaine.

Les choses n'ont pas été faciles. Il y a dix ans, le Musée avait dressé une clôture autour du terrain et du sentier. La commune avait obtenu la réouverture des lieux. Après un accord de principe, les différentes parties ont signé en 2008 une convention de « mise à disposition réciproque de parcelles ». Un nouveau délai a été nécessaire pour obtenir l'accord des Domaines.

Vue sur Paris

Début 2009, le conseil municipal de Meudon a approuvé la convention. Les travaux pouvaient commencer. Le conseil général des Hauts-de-Seine a pris en charge les travaux d'aménagement, au titre de son programme « Parcours des coteaux ». La communauté d'agglomération a financé l'éclairage du site. Le chantier s'est terminé en 2010 à la satisfaction des habitants du quartier.

Certains regrettent cependant que les deux tiers du Belvédère soient interdits au public car classés « espaces naturels protégés » : ils abritent une trentaine d'espèces végétales. Le comité de quartier Rodin attend une table d'orientation demandée à la commune et au conseil général. Des peupliers qui masquent une partie de la vue devraient être élagués.

A l'occasion d'un conseil consultatif Rodin, réunissant élus, associatifs et riverains, en



Meudon. Vue du belvédère

2010, Hervé Marseille, sénateur-maire (UMP-NC) de Meudon a accepté la proposition des associations de prolonger un sentier au nord du Belvédère, pour permettre une promenade avec une superbe vue sur Paris. Les travaux sur ce terrain acquis par l'Établissement public Foncier-92 pour la construction de 25 villas urbaines sont suspendus à l'aménagement de la colline Rodin. Un projet qui devra cette fois venir à bout d'obstacles géologiques, urbanistiques, économiques et financiers bien plus importants que ceux qui ont retardé les travaux du belvédère.

Logements et entreprises

Au terme de cet aménagement, une large coulée de verdure devrait escalader la colline et rejoindre le parc du Musée Rodin. Elle devrait accueillir des logements d'accession à la propriété et les logements sociaux qui manquent à Meudon. Entreprises, artisans et artistes devraient trouver leur place dans des hôtels d'activités. Enfin, les carrières consolidées à l'occasion de ces travaux, devraient alors être ouvertes au public.

Déjà, le musée est désormais ouvert au



public trois après-midi par semaine. La nouvelle conservatrice a des projets d'ateliers pédagogiques sur l'art de Rodin et sur la technique de la sculpture. En accord avec la Ville, elle aménage un bâtiment d'accueil et prépare une aire de stationnement pour les autocars de visiteurs. Le site du Belvédère est vraiment en train de bouger, se réjouissent habitants et associations.

Noël Loizillon

Comité de sauvegarde des sites de Meudon
www.saugegardesitemeudon.com

Le tribunal administratif valide la généralisation des quatre voies sur la RD7

Le combat des associations contre le projet du conseil général se poursuivait depuis 2001. Elles jugent l'élargissement du dernier tronçon à deux voies contraire aux politiques publiques de l'environnement. Leur condamnation aux dépens est lourde de menaces

C'est une « guerre » de plusieurs années des associations et des défenseurs de l'environnement qui s'achève actuellement par une bataille perdue. Dans un jugement rendu en mars, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a donné raison au conseil général des Hauts-de-Seine. Il n'empêchera pas le département d'achever les travaux de mise à quatre voies de la RD7 sur la rive gauche de la Seine, dans la boucle qui va du pont de Sèvres à Paris. Une dizaine d'associations, une copropriété et une trentaine de particuliers sont déboutés. Ils demandaient l'annulation des décisions préfectorales préalables à la réalisation du projet. Depuis 12 ans le collectif du Val de Seine sur Sèvres, Meudon, Issy-les-Moulineaux et Boulogne Billancourt dénonce l'état d'abandon des berges de Seine, la priorité donnée à l'automobile sur la RD7, l'insécurité et la pollution qui en résultent. Rien n'y a fait : le conseil général a poursuivi son projet de généralisation d'une route à quatre voies. Il l'accompagne ici d'un volet paysager qui déshumanise encore un peu plus les berges.

De nombreux riverains demandaient au contraire que la plus belle boucle de Seine à la porte de Paris garde les charmes de son chemin de halage bordé de péniches et reste facilement accessible au public.

Cyclistes oubliés

En 2008, au moment de la concertation préalable, et dans l'enquête publique de 2010, plus de 75 % des avis des habitants du secteur étaient opposés au projet. Le conseil général n'a même pas voulu reconnaître l'efficacité du giratoire sans feux du carrefour de Vaugirard, à la frontière des villes de Meudon et Issy-les-Moulineaux, qu'il avait lui-même décidé d'expérimenter. Depuis 3 ans, chacun peut pourtant constater que des croisements bien conçus et une circulation apaisée sur une chaussée à deux voies assurent mieux la fluidité qu'un élargissement à 4 voies avec carrefour à feux.

Les associations cyclistes ont été réunies à la demande de la commission d'enquête qui jugeait le projet dangereux pour le



© Luc Blanchard

vélo : elles n'ont pas été plus écoutées. En définitive, plutôt que de conserver ou revenir à deux voies, rassurer le piéton avec une circulation pacifiée et faire une place au cycliste sur la chaussée, le conseil général a préféré doubler le nombre de feux rouges (18 sur 4 km), créer des pistes cyclables au milieu des piétons et des promeneurs, semer du mobilier urbain et installer des radars. De telles mesures ont une incidence marginale sur les nuisances de la voiture, elles coûtent cher au contribuable et gênent tant le piéton que l'automobiliste. Est-ce une bonne politique de leur faire ainsi expier l'excès automobile ?

Pour le tribunal administratif, l'importance stratégique d'une quatre voies et le volume du dossier d'enquête publique donnent au projet du conseil général des Hauts-de-Seine une légitimité incontestable. Les très nombreux arguments des contestataires ont été balayés l'un après l'autre d'un revers de main, même les mieux étayés.

Il y a encore plus grave : les requérants devront verser au total 12 500 euros au conseil général.

Cette condamnation risque de décourager les futurs opposants à tout projet d'aménagement, même le plus fou. Ils engagent en effet beaucoup de leurs pro-

pres deniers dans de tels combats. En face d'eux, au contraire, les collectivités publiques mobilisent sans contrôle des deniers publics pour rémunérer les meilleurs avocats. Demander en plus aux opposants de rembourser la dépense du maître d'ouvrage dès la première instance de jugement, sans même expliquer pourquoi ils ont perdu, est inique. Les associations agréées environnement et habilitées au dialogue environnemental sont en droit de se demander si la défense des faibles contre les forts reste encore possible en 2013. Le collectif des associations du Val-de-Seine étudie avec l'aide d'IDFE les options qui lui restent offertes pour infléchir la politique routière du conseil général des Hauts-de-Seine.

Daniel Mouranche

président de l'association Vivre à Meudon

LES ASSOCIATIONS DU COLLECTIF DU VAL-DE-SEINE

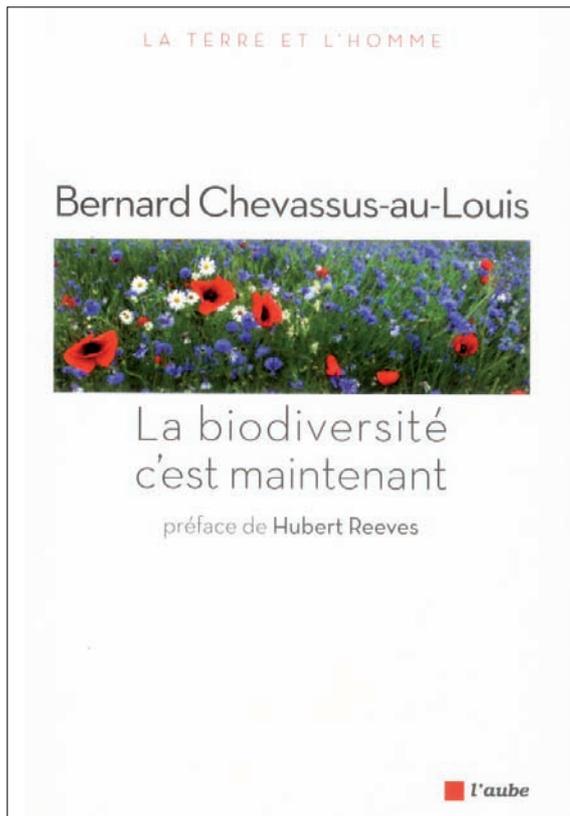
Actions Environnement Boulogne Billancourt • ACTEVI • Association des Riverains de l'Île Seguin • Mieux se déplacer à bicyclette • Avenir Forestois A Meudon • Les Citoyens Prennent Leur Place • Le Collectif Vue sur l'Île Seguin • Comité de Défense de l'Avenue du Château • Comité de Défense du Quartier Rodin • Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon Défense du Quartier Galons-Croix du Val Douceville • Eclaireuses Eclaireurs de France Gr. de Meudon • Intégrer Billancourt • Issy l'Écologie • Le Parc du Val • Meudon Val de Seine • Résidents du 28 rue Troyon • Sèvres Écologie • Val de Seine Vert • Vivre à Meudon • Avec le soutien d'Environnement 92, d'Île-de-France Environnement, de France Nature Environnement et de l'Association des usagers des transports FNAUT Île-de-France

Urgence pour la biodiversité

« *La biodiversité, c'est maintenant* ». Bernard Chevassus-au-Louis a choisi un titre étonnant pour son dernier ouvrage ! Un titre en forme de certitude, alors que chacun se dit aujourd'hui que la richesse du vivant est appauvrie à cause de l'intervention dominatrice et ravageuse de l'homme. Mais ce titre peut aussi se lire de plusieurs façons différentes. A la lettre, c'est « maintenant *seulement* », c'est-à-dire depuis moins d'un siècle, que l'on découvre chaque jour de nouvelles espèces, jusqu'alors inconnues.

La deuxième signification de ce titre rappelle que la biodiversité, c'est « encore maintenant » tant que l'homme n'a pas inéluctablement érodé la richesse dont il se croit le seul bénéficiaire. Troisième sens possible: c'est « maintenant *pour demain* » : il nous faut donc saisir l'interaction si complexe des biotopes et des espèces, et les mystères de leurs équilibres. Ensuite, il faudra mettre un terme au pillage anarchique des richesses naturelles auquel nous assistons actuellement. Ce livre est ardu. Il s'appuie sur des travaux réalisés par Bernard Chevassus-au-Louis entre 2005 et 2009. Passé par l'Inspection générale de l'agriculture puis directeur général de l'Institut national de la recherche agronomique, il a été responsable du Muséum d'histoire naturelle et est aujourd'hui à la tête de l'Observatoire de l'alimentation.

Bernard Chevassus-au-Louis affirme dans son livre que l'on dénombre déjà 1,9 million d'espèces sur la terre : 1,3 million chez les animaux dont par exemple 300 000 coléoptères, 350 000 parmi les plantes auxquels il faut



ajouter 100 000 champignons considérés aujourd'hui comme distincts des 2 règnes précédents. Ce dénombrement s'accroît chaque année de 10 000 unités. Les vertébrés ne représentent que 3 % des animaux. Ce sont les organismes unicellulaires (bactéries et protistes) qui constituent la masse vivante principale sur notre planète, nous en hébergeons, par exemple, 100 000 milliards dans notre tube digestif... Cette diversité n'est pas seulement génétique, c'est aussi celle des écosystèmes, toujours en évolution. L'auteur rappelle nous rappelle l'énorme tribut que la science doit au naturaliste suédois Carl von Linné et cette maxime ancienne « *Deus creavit, Linnaeus dis-*

posuit » (Dieu a créé, Linné a classé) actuellement insuffisante au regard de l'universalité du code génétique qui permet d'apprécier la diversité génomique.

Après les fonctions des espèces, et les services écologiques qu'elles rendent, un chapitre du livre est consacré aux fragiles équilibres naturels, avec le risque d'extinction de nombreuses espèces. Au cours du 20^e siècle, le rythme de disparition des espèces a été alarmant. Jusqu'alors de l'ordre de 0,1 à 1 % par siècle, il est devenu plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de fois supérieur à l'érosion naturelle. C'est particulièrement vrai pour les espèces en milieu agricole : la monoculture abolit la diversité. Comment agir ? Comment mettre en œuvre le "principe de précaution" ? La question est posée depuis déjà 50 ans, avec des ouvrages tels que « *Avant que nature meure* » de Jean Dorst et « *Printemps silencieux* » de Rachel Carson.

En conclusion, Bernard Chevassus-Au-Louis propose des solutions : chacun doit devenir un peu le Noé de l'Arche. Nous devons assumer le rôle d'apprentis sorciers que nous jouons tous dans les graves perturbations actuelles : pollutions et destructions, disparitions accélérées, etc. Un temps long sera évidemment nécessaire pour redresser la barre.

Philippe Robichon
rédacteur à Liaison

La biodiversité, c'est maintenant,
Bernard Chevassus- au- Louis,
Editions de l'Aube, 187 p. 17 €

idfe

est membre de



LIAISON
Édité par IDF Environnement
association régionale agréée,
avec le concours du Conseil régional.
Directeur de publication : Michel Riottot
Rédacteur en chef : Christophe de Chenay
Rédactrice en chef adjointe : Patricia Latka
Réalisation graphique : Olivier Gizard
Prix du numéro : 3 euros

Siège social : 54, avenue Edison 75013 Paris
01 45 82 42 34
idfe.liaison@gmail.com
http://www.idfe.org
ISSN 0994-690x
Imprimé par Imprimerie Cheillon
26 bld Kennedy, BP 136 - 89101 Sens
Imprimé sur papier PEFC

